

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 26 juin 2020

Absente : Séverine CELLE

- **Vente de parcelles communales**

Mr le Maire présente la demande de Mr Waton au Lac pour l'achat d'une partie de la parcelle communale jouxtant sa propriété. Le conseil municipal donne son accord pour vendre une partie de cette parcelle en conservant le passage du chemin rural. Le prix de vente est fixé à 5 € le m². Les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge de l'acheteur.

Une deuxième demande est arrivée à la mairie, celle de Mr et Mme Gioiosa de Souteyros qui souhaitent acquérir le chemin qui passe entre leur maison et leur parcelle cadastrée BW 235. Ce chemin n'est plus visible aujourd'hui. Le conseil donne son accord pour vendre ce chemin au prix de 5 € le m². Les frais d'arpentage et d'acte seront à leur charge.

- **Recensement de la population 2021**

En 2021, la commune de Saint Front fera l'objet d'un recensement de sa population du 21 janvier au 20 février 2021. Pour cela, un agent recenseur devra être recruté. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie.

- **Vote des taux d'imposition**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la hausse ou non des taxes d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière) avant le 3 juillet. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter ces taux.

- **Eclairage public à Cancoules**

Mr le Maire présente la demande de Mr et Mme Lucas de Cancoules qui souhaitent l'installation d'un éclairage public devant leur habitation. Le conseil municipal donne son accord. Cette demande sera présentée au Syndicat d'Energie lors d'une prochaine réunion.

- **Pistes forestières**

Mr le Maire demande à Mr Defay de présenter au conseil un point sur le dossier des pistes forestières. Ce projet est lancé depuis un an. Sur les 3 projets initiaux, deux ont été retenus (Soleilhac/Malrevers et Bournac/La Teyssonneyre), le projet de Bigorre/Chalendar a été abandonné en raison de contraintes environnementales trop complexes. Un nouveau cabinet d'études a été recruté. Toutes les études sont quasiment finies. Le projet pourra être présenté cet automne pour une demande de subvention auprès du FEADER (Europe).

- **Voirie communale**

Les travaux de réparation de la voirie communale ont fait l'objet d'une demande de devis auprès de 4 entreprises. C'est l'entreprise Eiffage qui a été retenue. Les travaux vont débiter le 29 juin. Ils concernent la route de Chalendar, Cancoules, Bonfond (entre chez Mr et Mme Joël Demars et la départementale) et de la Barthe jusqu'au pont.

L'équipe technique de la commune aidée de 2 employés de la comcom vont, à partir de la semaine prochaine, procéder au bouchage des trous sur les routes communales.

- **Questions diverses**

○ **Aménagement départementale sortie Bournac**

En accord avec les services du Département, un aménagement va être réalisé à la « rampe » de Bournac pour améliorer la visibilité des véhicules qui descendent de Bournac. La route va être décalée sur la droite en montant des côtes et le mur qui soutient la route qui va à Bournac sera écrêté. Ces travaux auront lieu cet automne.

○ **Aménagement jardin public et cartographie des réseaux**

Mr le Maire présente au conseil municipal 2 devis réalisés par l'entreprise Géolis (géomètre) concernant :

- d'une part, un relevé topographique du jardin public vers l'église en vue d'un réaménagement (1075 € ht)
- d'autre part, une cartographie des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune comprenant un relevé GPS sur le terrain et l'intégration de ce relevé sur les plans du cadastre (8304 € ht).

○ **Projet entrée bourg et Machabert**

Mr le Maire en collaboration avec le Département étudient la manière de ralentir la circulation aux entrées de Saint Front et à Machabert. A compter du 1^{er} juillet, un comptage des véhicules sera mis en place à l'entrée de Saint Front vers Bonnefond, vers le chemin de la Gare et à Machabert. Ceci permettra de dénombrer précisément la quantité de véhicules empruntant ces itinéraires et de mettre en place des mesures de ralentissement appropriées.

○ **Commission de contrôle des listes électorales**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer de nouveaux membres à la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission a pour but de contrôler les radiations et les inscriptions sur les listes électorales. Elle est composée de 3 membres : un conseiller municipal autre que le maire et les adjoints, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal qui doivent être choisis parmi les électeurs de la commune autres que les membres du conseil municipal. Ont été désignés par le conseil municipal : Catherine Mathieu, Virginie Montés, Emilie Marcon, Marie-Hélène André, Audrey Ribes et Robert Cortial. Parmi ces 6 personnes, seules 3 seront retenues par la préfecture.

○ **Droit de préemption**

La commune vient de recevoir une demande concernant le droit de préemption sur la propriété de Mr Brodusch et Mme Garrigues aux Saniaux. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

Rando gourmande

L'association Saint Front Escapades nous informe qu'il n'y aura pas la randonnée gourmande en septembre.